# CARNETS LOUIS XVII





### Numéro 11

### Février 1997

### SOMMAIRE

◆ Le Point sur la Question  par Jacques HAMANN, Président du Cercle	5
◆ Note sur les Examens Génétiques par Xavier de ROCHE, Membre du Cercle	11
◆ Quelques définitions  par Jacques HAMANN, Président du Cercle	20



# LOUIS XVII et l'A.D.N. Le Point sur la Question



Par Jacques HAMANN, Président du Cercle



Depuis plus de deux ans, les scientifiques de l'Institut de Louvain et du C.H.U. de Nantes font des recherches parallèles sur la comparaison des codes génétiques entre Louis XVII et Naundorff.

Les résultats ne sont pas encore communiqués, mais la Presse, dans son ensemble, souhaite le scoop, et c'est ainsi que divers quotidiens de province, ou certaines revues parisiennes, laissent suggérer à leurs lecteurs qu'ils ont la solution.

Dans Les Dernières Nouvelles d'Alsace du 5 janvier 1997, le Laboratoire de Génétique Humaine de Louvain, en Belgique, et le Laboratoire de Génétique Moléculaire de Nantes, essayent, depuis deux ans, de lever l'énigme.

A Nantes, on travaille sur les cheveux d'un membre vivant de la famille de Bourbon-Parme, descendant direct par les filles de l'Impératrice Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette. Des éléments de l'héritage génétique se transmettant par les femmes, les chercheurs pensent trouver une formule correspondante, sans doute possible à celle des Hasbourg. On comparera ensuite au code génétique un morceau d'os exhumé de la tombe de Naundorff, et le verdict devrait être formel.

Mais, quels que soient les résultats de ces expériences, l'incertitude ne sera pas totalement levée : en effet, il subsiste un petit doute sur l'authenticité de l'os de Naundorff prélevé sur le corps exhumé en 1950, et livré aux chercheurs en 1996. Pour avoir une certitude absolue, il faudra exhumer à nouveau le corps, et y prélever un autre os.

Une nouvelle extraction a été demandée à la mairie de Delft, qui n'a, pour l'instant, pas donné de réponse.

Le suspens dynastique continue!

Dans Le Courrier de l'Ouest du 30 décembre 1996, il y a trois semaines, un professeur néerlandais, Hans Petrie, affirmait, dans les colonnes du magazine *Point de Vue*, que les tests génétiques prouvent qu'il n'existe "aucun rapport entre Naundorff et les Hasbourg".



Des affirmations démenties par Philippe Boiry, le coordinateur des recherches, qui a déclaré que l'incertitude pèse toujours sur l'issue des recherches. "Nous aurons les premiers résultats d'ici un mois", a-t-il ajouté, tout en indiquant que leur publication demanderait des vérifications.

Le reste de l'article est conforme à celui des *Dernières Nouvelles d'Alsace*. Pour acquérir une certitude absolue, il sera nécessaire d'exhumer à nouveau le corps de Naundorff, et d'y prélever un autre os.

"La génétique pourrait également permettre de lever le mystère de l'identité de l'enfant enterré au cimetière Sainte-Marguerite, à Paris, et présenté par les révolutionnaires comme le fils de Louis XVI. Il suffirait d'exhumer le corps et de déterminer son ADN pour savoir si, oui ou non, il s'agit du Dauphin", indique M. Boiry.

Dans **Nice-Matin**, du 25 décembre 1996, l'article est quasiment le même que celui du *Courrier de l'Ouest*.

Enfin, dans le bimestriel "Les Bourbons", d'octobre-novembre, Monsieur J.H. Petrie a fait paraître un article : "La fin d'une mystification Naundorff", dans lequel il précise :

"Je suis parti du fait irréfutable, et à plusieurs reprises démontré, que, conformément à l'histoire officielle, Louis XVII est mort le 8 juin 1795 au Temple, qu'il a été enterré dans une fosse commune au cimetière Sainte-Marguerite, et que, à l'occasion des exhumations postérieures, on n'a jamais retrouvé son squelette, mais toujours celui d'un adolescent.

C'est dans le but de résoudre définitivement le problème, que j'ai eu recours à la science de l'hérédité humaine, qui a fait, depuis une dizaine d'années, des progrès considérables. Dans les archives de Delft, étaient conservés des cheveux de Naundorff, prélevés pendant son exhumation en 1950. Etaient également conservés, au Laboratoire de Police Technique de La Haye, les deux bouts de son humérus qui avaient été examinés la même année à l'université de Leyde, pour déterminer si Naundorff était mort d'empoisonnement à l'arsenic. Les deux instituts ont cédé leurs échantillons pour y pratiquer un examen ADN. Pour obtenir les "matériaux" nécessaires à cette comparaison, il fallait des tissus des parents (putatifs) en ligne féminine de Naundorff. C'est-à-dire, de la famille des Hasbourg.



Or, la soeur aînée de Marie-Antoinette, Marie-Anne, avait passé les dernières années de sa vie dans un couvent de Klagenfurt, en Autriche.

A sa mort, survenue en 1789, elle avait légué à son couvent toutes ses possessions, parmi lesquelles se trouvait le chapelet de sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse.

A ce chapelet, étaient accrochés des médaillons en or, contenant les cheveux de tous les enfants de l'impératrice. Grâce à l'intervention de S.A.I. et R. l'archiduc Otto de Hasbourg, il fut possible d'ouvrir deux médaillons, dans lesquels se trouvaient les cheveux des archiduchesses : Marie-Josephe et Jeanne-Gabrielle.

De même que l'os de Naundorff, ces cheveux ont produit une séquence ADN sans équivoque.

Il est maintenant établi si Naundorff avait des liens de parenté avec les Hasbourg et les Bourbons. Les résultats détaillés seront publiés, en temps voulu, dans la prestigieuse revue scientifique : **NATURE GENETICS**, la direction ayant exigé une analyse de contrôle d'une descendante en ligne féminine de Marie-Thérèse (comme celle pratiquée avec le Prince Philippe d'Angleterre dans la question des Romanoff), le généticien effectuant l'analyse s'occupe actuellement de cette recherche.

Une des énigmes les plus palpitantes de l'histoire est sur le point d'être résolue une fois pour toutes."

#### EN REVENANT QUELQUES ANNEES EN ARRIERE...

"En avril 1992, Jacques HAMANN, Président du Cercle d'Etudes Historiques sur la Question Louis XVII, avait sollicité le Ministre, Monsieur Jack LANG pour un prélèvement infime du coeur de l'Enfant mort au Temple, afin de faire pratiquer une analyse par l'équipe scientifique de biologie moléculaire, dirigée par Monsieur le Professeur Moisan, du C.H.U. de Nantes.

Cette analyse aurait été à comparer avec l'ADN des cheveux de Louis XVII, et de l'ADN issu d'un os du crâne du cimetière Sainte-Marguerite.

et de l'ADN issu d'un os du crâne du cimetière Sainte-Marguerite.

Après avoir effectué un "parcours du combattant", en contactant successivement :

- Mme Dominique Serrigi Monnet, chef de cabinet,
- Mr Louis MALLET, conseiller technique,
- M. Dupavillon, directeur du patrimoine,
- M. REBUT-SARDA, sous-directeur,
- M. Boyer, chef du bureau des monuments historiques, et



- M. Philippe Giffré,

M. Jacques Hamann s'est vu entendre parler de "Panthéonisation" pour un prélèvement sur le coeur.

De toutes façons, Jacques Hamann recherchait la main qui guide."

Enfin, le 24 décembre 1992, une réponse à ma demande arriva. Après avoir confié l'étude de ma demande à Monsieur Bruno de Saint-Victor, inspecteur général des monuments historiques, Monsieur Christian Dupavillon, directeur du patrimoine, me répondit ceci :

#### "Monsieur,

Il apparaît, suite aux conclusions de M. Bruno de Saint-Victor, et suite aux différentes études déjà réalisées, que le coeur déposé dans la crypte de Saint-Denis en 1975, est vraisemblablement celui de l'enfant d'une dizaine d'années, mort à la prison du Temple en 1795 et autopsié par Pelletan, rien ne permettant d'affirmer que ce coeur est celui de Louis XVII. Le squelette du cimetière Sainte-Marguerite appartient, d'après les examens ostéologiques de 1846 et de 1894, à un corps d'adolescent de 16 à 20 ans.

Dans ces conditions, l'analyse scientifique que vous demandez ne pourrait que confirmer une évidence : le coeur de Saint-Denis et le squelette du cimetière Sainte-Marguerite n'appartiennent pas à la même personne. De plus, le squelette ne peut en aucune manière être celui de Louis XVII qui aurait eu dix ans en 1795. Il ne m'est donc pas possible de donner une suite favorable à votre demande,"

Christian Dupavillon



#### Quelques remarques

Sans vouloir faire de polémique sur ce qu'a écrit M. Dupavillon, il pourrait être remarqué :

- ✓ que le coeur est vraisemblablement celui de l'enfant mort au Temple, enfant d'une dizaine d'années, of course,
- ✓ mais que rien de permet d'affirmer que c'est Louis XVII.



Ou bien, cela sous-entend que le coeur est vraisemblablement celui de Louis XVII, mais que l'on n'en est pas sûr. Ce coeur pourrait être un apport extérieur.

Ou bien, cela sous-entend que s'il y a eu une évasion avant le 8 juin 1795, l'on est donc pas certain que l'enfant mort au Temple soit Louis XVII.

Quant au squelette, il est admis qu'il appartient à un adolescent de 16 à 20 ans, et par conséquent, ce n'est pas Louis XVII, puisque ce dernier n'avait que dix ans, donc une analyse se servirait à rien. C.q.f.d.

Cette façon de conclure est vraiment superficielle.

En effet, nous possédons deux éléments de l'enfant mort au Temple : le coeur et les cheveux.

Si l'on avait fait une première analyse avec le squelette, l'on aurait pu démontrer successivement :

- ✓ que le coeur et les cheveux appartenaient au même personnage ou non,
- ✓ que le coeur et les cheveux appartenaient au squelette ou non.

Avant même de parler de Louis XVII, il nous semblait intéressant de faire un lever de doute sur l'enfant du Temple, plutôt que rabâcher les mêmes remarques sur le cimetière Sainte-Marguerite, sans parvenir à une conclusion vraie et définitive.

Voilà ce que j'avais demandé au Ministre de la Culture, qui a délégué son pouvoir à des gens, qui ne se sont pas penchés sur la question en scientifiques, mais qui ont préféré répéter ce que l'on dit depuis un siècle.



# Note sur les Examens Génétiques



Par Xavier de Roche, Membre du Cercle



Les examens comparatifs de l'ADN de Naundorff et de l'ADN de la lignée féminine, issue de l'Impératrice Marie-Thérèse, mère de la Reine Marie-Antoinette, ont été entrepris en août 1995, à la suite d'un accord intervenu en avril-mai 1995, entre M. JH.Petrie de Groningue (Pays-Bas), et M. Philippe Boiry, de Levallois-Perret.

Cet accord prévoyait que des cheveux de Naundorff, se trouvant à l'époque au Laboratoire de Génétique du professeur JJ. Cassiman de l'université de Louvain, seraient mis à la disposition, sous scellés, de M. Boiry, pour être transportés en personne, par lui-même, au Laboratoire de Génétique du professeur Pascal, au Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, le professeur Pascal étant seul habilité à lever les scellés.

Il était précisé que "sera mis l'embargo" sur les résultats de l'analyse de Nantes jusqu'au moment où l'analyse des cheveux des archiduchesses Marie-Josephe et Jeanne-Gabrielle serait achevée à Louvain.

Aucune indication n'était donnée dans cet accord sur la provenance du matériel de comparaison (cheveux de Naundorff, cheveux des deux archiduchesses) ; la seule indication est la phrase initiale : "Monsieur Philippe Boiry est autorisé à entrer en possession des cheveux de Naundorff se trouvant à ce moment au Laboratoire Génétique du professeur JJ. Cassiman". Comme l'accord n'a pas d'autres signataires que MM. Petrie et Boiry, et que ce n'est pas M. Boiry qui aurait qualité pour s'autoriser lui-même, l'autorisation émane donc de M.Petrie, ce qui implique nécessairement qu'il est : soit le propriétaire des cheveux à analyser, soit, au moins celui qui les a fournis au laboratoire de Louvain.

Or, nous sommes ici devant un problème dont l'examen requiert la plus totale objectivité. Je suis au regret de constater que M. Petrie ne possède pas cette objectivité.

Alors qu'il venait, daté sans autre précision "d'avril-mai 1995", de signer l'accord ci-dessus rappelé avec M. Boiry, il soutenait, devant l'université de Groningue, une thèse de doctorat, intitulée "Louis XVII-Naundorff - La résolution d'un mystère" à la date du 8 juin 1995. Cette thèse attaquait violemment l'identité Louis XVII-Naundorff. M. Petrie écrit lui-même, dans le dernier numéro de la revue Bourbons (revue qui défend les prétentions des princes espagnols) : "Je suis parti du fait irréfutable et à plusieurs reprises



démontré que Louis XVII est mort le 8 juin 1795 au Temple", c'est-à-dire qu'il est parti précisément de ce qui est en question ! Quant aux arguments qu'il invoque, ce sont : ou bien de pures affirmations gratuites sans la moindre preuve, ou bien des raisonnements spécieux, maintes fois réfutés. Dire, par exemple, que l'Enfant Royal ne possédait pas le "naevus maternus" à la cuisse gauche est contredit par des témoins oculaires : le docteur Jeanroy, Madame de Rambaud, etc... Quant aux menues erreurs de détail, elles four-millent et montrent l'insuffisance de la culture générale de l'auteur.

Le 14 octobre 1995, j'avais été invité à faire une communication à un colloque organisé à Paris par le Cercle d'Etudes Historiques sur la Question Louis XVII. Parmi les 160 à 180 personnes qui composaient l'assistance, figurait M. Petrie. L'après-midi, après ma communication qui démontrait avec des preuves sérieuses et que l'on n'a jamais pu réfuter :

1/ que Louis XVII avait survécu jusqu'à l'âge de soixante ans,

2/ que Naundorff était bien Louis XVII,

l'un des auditeurs présents se leva pour signaler "qu'il y a deux mois (donc en août 1995), on a fait des tests DNA avec les ossements de Naundorff". L'auditeur, présenté comme "le comte de Limbourg" (s'agit-il d'un des petitsfils du Comte de Paris ?) ajouta que le résultat des tests était négatif. Or, en réalité, à l'époque, les expertises avaient à peine commencé ; le Président du Cercle, et Monsieur Petrie lui-même, déclarèrent qu'on ne pourrait avoir les résultats qu'à la fin de l'année 1995, ou au début de 1996. On ne les a pas encore aujourd'hui!

En tout cas, déjà alors, les adversaires de la Survivance anticipaient sur des résultats que personne ne connaissait encore, même pas les expérimentateurs!

En fait, comme le soulignait le Professeur Docteur Cassiman, de Louvain, à l'un de mes correspondants : "Cette recherche est difficile vu la nature du matériel à examiner et le nombre de contrôle à effectuer". Le professeur fait allusion à la nature du matériel ; il s'agit :

En ce qui concerne Naundorff: des cheveux et des fragments d'humérus prélevés à Delft lors de l'exhumation de septembre 1950. Or, ces reliques ont beaucoup circulé, beaucoup trop sans doute; après divers examens pratiqués en 1950-1951 par des médecins légistes néerlandais, la mèche de cheveux considérée s'est retrouvée au Archives de Delft, où M. Petrie l'a découverte et l'a obtenue pour faire procéder à l'examen ADN. De même,



l'humérus fut envoyé successivement à l'université de Leyde, puis au Laboratoire de Police Technique de La Haye. M. Petrie illustre son article dans la revue "Bourbons" où il parle de cet humérus, avec une photographie ainsi légendée : "En haut, l'extrémité du tibia de Naundorff". Tout cela n'est guère sérieux!

En ce qui concerne la lignée féminine de l'impératrice Marie-Thérèse : des cheveux encore des cheveux : des deux archiduchesses Marie-Josephe et Jeanne-Gabrielle, toutes deux soeurs de la reine Marie-Antoinette, mais aussi des cheveux de la reine Marie-Antoinette elle-même, des cheveux de Marie-Amélie de Bourbon, petite-nièce en ligne féminine de Marie-Antoinette, de la reine Louise de Belgique, fille de Marie-Amélie, et de l'impératrice Charlotte du Mexique, fille de la reine Louise.

Or, il convient de préciser que, pour une recherche d'ADN, des cheveux remontant à plus d'un siècle ne sont pas un matériel de comparaison absolument fiable, en raison de deux risques majeurs :

- 1/ Risque de contamination, ces cheveux ayant, dans le passé, été manipulés par de relativement nombreuses personnes, ce qui a pu entraîner une dégradation de l'ADN,
- 2/ Risque d'une substitution, soit accidentelle, soit, même hélas, volontaire (le risque est réel, nous le verrons tout à l'heure en relatant quelques fraudes gravissimes accomplies ou tentées dans le passé par les adversaires de la Survivance).

C'est la raison pour laquelle la revue scientifique de très haut niveau NATU-RE (département : Genetics) a demandé que soient ajoutés d'autres éléments de comparaison, à savoir, de l'ADN frais, provenant de descendantes vivant actuellement, et issues de l'impératrice Marie-Thérèse, en ligne uniquement féminine, ce qui est indispensable à la transmission de l'ADN mitochondrial.

Or, la réaction de M. Petrie à cette demande, ô combien légitime et justifiée, a été surprenante : il a proposé, dans un certain nombre d'articles répandus à profusion à travers la presse française, et même européenne, de fournir l'ADN frais demandé d'une princesse, d'ailleurs parfaitement authentique, la princesse Franziska d'Altenburg. Il existe en effet, dans la descendance de l'impératrice, une princesse, et même deux de ce nom et prénom, à savoir :



Franziska, née à Graz le 17 mai 1972, et sa cousine germaine : Francesca, née à Canberra le 4 avril 1979, l'une et l'autre étant des Lorraine-Habsbourg par leur père, le père de chacune étant lui-même issu de l'impératrice Marie-Thérèse en ligne purement **masculine**. Cette descendance ne peut donc pas être prise en compte, puisque l'ADN mitochondrial ne se transmet que par les femmes. Or, les **mères** de ces deux princesses n'appartiennent ni l'une ni l'autre, et en aucune façon, à la descendance de l'impératrice Marie-Thérèse.

On est donc bien obligé de se poser la question : qui cherchait-on à tromper en préconisant le recours à l'ADN de la princesse Franziska ?

De deux choses l'une : ou bien M. Petrie ignorait la nécessité de recourir à une descendante en ligne purement féminine pour retrouver le même ADN mitochondrial que celui de Marie-Thérèse, Marie-Antoinette et Louis XVII -et cela en dit long sur son niveau de compétence (il est vrai qu'il n'est professeur ni de médecine, ni de biologie, ni même d'histoire!, mais professeur de français dans une école d'agriculture); ou bien M. Petrie connaissait cette nécessité scientifique (rappelée en des termes fort clairs dans la lettre précitée du professeur Cassiman : "La princesse d'Altenburg n'étant pas une descendante en ligne maternelle de Marie-Thérèse, cet examen ne peut nous être utile"), et dans ce cas, on est bien obligé de se poser la question de la bonne foi et de l'honnêteté intellectuelle.

La question est d'autant plus grave que toute l'histoire du prétendu "Naundorff", de son vivant et depuis sa mort, a été perpétuellement jalonnée des intrigues, des tripotages et des forgeries des adversaires de la Survivance. Qu'on en juge :

Quand Naundorff séjournait en Prusse, dès qu'il eut le malheur de parler de son origine royale, on l'a accusé tout à tour d'incendie volontaire et d'émission de fausse monnaie ; on a finalement reconnu qu'il n'y avait, contre lui, aucune preuve de tels crimes, mais on l'a néanmoins condamné à une "poena extraordinaria" au motif que, puisqu'il se disait prince de la Maison Royale de France, une telle audace montrait qu'il était bien capable d'avoir commis les crimes dont on l'avait accusé !. J'ai donné le texte original allemand de ce jugement inique à la page 768 de mon "Louis XVII" de 1986 (et 2ème édition en 1987 : les deux sont épuisées aujourd'hui) ;



- ☐ En France, en 1834 et en Angleterre, en 1838, Naundorff a fait l'objet de deux tentatives d'assassinat, reconnues comme telles par les médecins qui l'ont soigné et par la justice anglaise ; la seconde fois, l'auteur de ce crime était un certain Désiré Roussel, qui avait déjà assassiné, en 1835 à Genève, Frédéric Leschot, l'ami de jeunesse du Prétendant ; Roussel fut pensionné jusqu'en 1848 par Louis-Philippe ;
- □ En 1837, M. Jean-Baptiste Bremond, ancien secrétaire général du ministère de l'intérieur sous Louis XVI, déposa, devant le tribunal de Vevey (Suisse), un très long texte (73 pages), où il expliquait ses raisons d'être certain de l'identité de Louis XVII-Naundorff. En 1897, une inspection dans les archives du tribunal de Vevey fit découvrir qu'un inconnu était venu, postérieurement à février 1892, découper au rasoir et emporter les 73 pages de la déposition Bremond. Heureusement, des copies officielles en avaient été délivrées, ce qui enleva toute efficacité à ce crime de suppression de documents publics ;
- □ Entre la fin de 1818 et janvier 1820, le duc de Berry fit faire des recherches en Prusse par un officier de son état-major, le colonel Le Gardeur de Repentigny, à la suite de quoi, (au témoignage direct écrit de sa fille, la princesse de Faucigny-Lucinge), il se déclara certain de la survie de Louis XVII et de son identité avec Naundorff, *dont il avait la preuve*, ce qui provoqua trois scènes violentes entre lui et son oncle Louis XVIII. Immédiatement après, le duc de Berry fut assassiné par Louvel, au soir du 13 février 1820... et le colonel de Repentigny mourut subitement peu après ; ce ne sont d'ailleurs pas les seuls témoins à être morts si... opportunément.
- Des quantités de documents importants, relatifs à la destinée de Louis XVII, ont disparu frauduleusement, à commencer par les 202 documents composant le dossier réuni par Naundorff à l'appui de sa demande, en réclamation d'état, et en annulation de l'acte de décès de juin 1795 devant le tribunal de la Seine : au mépris de toute légalité, ces documents furent saisis par la police de Louis-Philippe, sans qu'il en fut dressé le moindre inventaire, et il n'en reste aux Archives qu'une chemise vide : les pièces sont, officiellement, introuvables. Cependant, quand ils étaient ministres, Jules Favre, Viviani, Clémenceau et Georges Bidault les ont consultés... et sont devenus, du moins sur le plan histo-



rique, "Naundorffistes".

☐ En 1943, M. André Castelot, alors très jeune journaliste, a pu se procurer des cheveux de Louis XVII enfant et des cheveux de Naundorff, et les a soumis au professeur-docteur Edmond Locard, directeur du Laboratoire de Police Technique de Lyon. Celui-ci examina les cheveux et déclara dans son rapport que les uns et les autres provenaient de la chevelure d'une seule et même personne, en raison d'une particularité "puissamment signalétique" : une excentration très caractérisée du canal médullaire. Il expertisa aussi les cheveux de l'enfant mort au Temple le 8 juin 1795 (mèche prélevée lors de l'autopsie par le docteur Pelletan et le commissaire Damont) : ces cheveux là, par contre, ne présentaient pas cette excentration : l'enfant mort au Temple à cette date, n'était donc pas Louis XVII. On pouvait légitimement penser, avec cette expertise scientifique très probante, qu'il n'y avait plus aucun doute, et c'est la conclusion qu'en tirèrent à l'époque MM. Castelot et Decaux, qui publièrent chacun un livre, la même année (1947), le premier "Louis XVII, l'énigme résolue" (Bruxelles, éditions Chabassol, 1947); et le second : "Louis XVII retrouvé : Naundorff, Roi de France" (Paris, Ed. de l'Elan, 1947).

Mais, en septembre, on exhuma Naundorff à Delft, et des cheveux "couleur rouille" furent prélevés sur son crâne. Une partie de ces cheveux fut remise à un médecin légiste néerlandais : le docteur A.H. Witte, qui y retrouva l'excentration du canal médullaire.

Une autre partie fut confiée à un messager qui fut chargé de porter cette mèche, en mains propres, au professeur Locard à Lyon. Celui-ci examina ces cheveux, les décrivit comme étant de couleur noire, et constata qu'ils ne présentaient pas l'excentration caractéristique. Aussitôt, le Figaro Littéraire publia un article où M. Castelot prenait le contrepied de ses positions antérieures, en soutenant qu'en 1943, il avait du y avoir une erreur d'attribution concernant les cheveux considérés comme étant ceux de Naundorff (et cependant, les ouvrages précités de Castelot et de Decaux apportaient toutes les preuves de leur authenticité!).

Les années passèrent. En 1985, je mettais la dernière main au gros ouvrage que j'avais commencé quarante ans plus tôt. Nous allâmes un jour, ma femme et moi, rendre visite à mon vieil ami Bertrand de Bourmont, qui avait



été témoin, en 1950, de la remise des cheveux au messager chargé de les convoyer et de les remettre, en mains propres, à Locard. Bertrand nous accueillit en nous disant : "J'ai quelque chose de très important à vous révéler" : quelques temps auparavant, le messager de 1950 lui avait fait demander de venir d'urgence. Il était à l'article de la mort, et voulait mettre sa conscience en paix. Il avoua qu'entre Delft et Lyon il avait été littéralement suivi à la trace et qu'on lui offrit une somme considérable pour qu'il se déssaisisse de la mèche de cheveux couleur "rouille", prélevée authentiquement sur le crâne de Naundorff ; le misérable se laissa acheter et on lui remit en échange une mèche de cheveux noirs qui, évidemment, ne provenant pas de Naundorff, ne pouvait présenter l'excentrement signalétique du canal, et c'est cette mèche fausse qui fut remise à Locard, et qui faussa les résultats de sa dernière expertise. Mon ami Bertrand demanda alors au messager infidèle... et repentant : "Qui vous a donc acheté ainsi?".

Mais l'agonisant avait dû être épuisé par l'effort que lui avait coûté ce terrible aveu, et il rendit le dernier soupir sans dire autre chose.

Tout ceci montre que les ennemis de la Survivance ne reculent devant rien : vol et suppression de documents, de preuves (ou éléments de preuve tels que les cheveux), avec substitution d'éléments faux à des éléments authentiques. Le passé et les précédents ne constituent pas une garantie pour l'avenir. Il faut bien reconnaître que les examens génétiques ont été engagés dans des conditions inquiétantes. Ceci malgré la très haute qualité des expérimentateurs. Mais on leur a donné des matériaux de comparaison peu fiables, et il semble même qu'en proposant la princesse Franziska d'Altenburg pour un examen d'ADN, on ait cherché à fausser les résultats de l'expérimentation en cours.

Il est indispensable aujourd'hui de reprendre l'ensemble de la recherche :

en opérant	une nouvelle	exhumation	de	Naundorff	et	des	prélèvements
appropriés,	sous un conti	rôle très stric	t et	indiscutab	le,		

en comparant ces prélèvements avec des éléments également sûrs et
contrôlés, représentatifs de l'ADN mitochondrial de la lignée féminine
issue de l'impératrice Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette, et
grand-mère de Louis XVII.



L'intérêt de la question Louis XVII est évidemment historique. Mais, il n'est pas que cela. De sa solution dépend quelque chose qui n'est pas si démodé que certains pourraient l'imaginer : la légitimité dynastique. Depuis la commémoration du "*Millénaire Capétien*", en 1987 et depuis celle du bicentenaire du Martyre du Roi et de la Reine, en 1993, il y a de plus en plus de Français qui, en présence de la crise politique et morale actuelle, verraient revenir au pouvoir l'Héritier des "*Quarante Rois qui, en mille ans, ont fait la France*", mais à condition que ce soit le Vrai, le Légitime Héritier.

Actuellement, le professeur Cassiman reconnaît la difficulté de la recherche. De son côté, le professeur Pascal écrit à M. "Hari Seldon" (c'est-à-dire le journaliste Philippe Delorme): "Contrairement à vos affirmations, aucun résultat n'a été obtenu à ce jour dans notre laboratoire, ne permettant ni d'affirmer, ni d'exclure" (l'identité entre Naundorff et Louis XVII).

Il ne s'agit donc pas, comme le prétend M. Marescaux, rédacteur en chef de *Point de Vue*, d'une anticipation dans l'annonce de résultats, par ailleurs certains, mais de la publication de renseignements inexacts - "un tissu de mensonges" fut-il répondu par le laboratoire concerné, le 16 décembre 1996, à l'un de mes amis.

Il n'empêche que, depuis la publication le 11 décembre de l'article incriminé, *Point de Vue* n'a publié aucune des réponses émanées, notamment du docteur Pascal lui-même, ni du prince Charles-Louis-Edmond de Bourbon.

Ce comportement des responsables de *Point de Vue* ne cadre guère avec la recherche d'une information honnête et véridique : comme l'écrit le professeur Pascal, il est étonnant que la déontologie de leur profession ne les oblige pas à vérifier les informations qu'ils publient!

Xavier de Roche

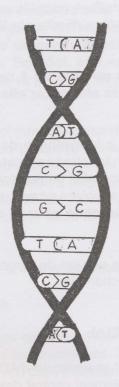


# Quelques définitions



Par Jacques Hamann, Président du Cercle





La molécule d'ADN, dont la structure a été élucidée par Watson, Crick et Wilkins en 1953, est constituée de deux chaînes organisées en double hélice.

Les deux chaînes comportent des unités élémentaires appelées nucléotides.

Ceux-ci sont au nombre de quatre et diffèrent suivant leur base, adénine (A), thymine (T), guanine (G) et cythosine (C).

Ces nucléotides sont liés pour former une chaîne.

Les deux chaînes sont associées au niveau de leurs bases qui s'apparient deux à deux.

Ainsi, l'adénine s'apparie à la thymine, la guanine à la cythosine et vice versa.

Par voie de conséquence, la composition d'une chaîne détermine celle de l'autre. Cette association est réalisée par des liaisons de faible énergie, que la chaleur peut libérer.



Il est toujours souhaitable d'avoir les définitions de ce dont on parle. C'est pourquoi, vous trouverez, ci-après quelques références qui vous aideront.

#### 1) ADN, GENES et CHROMOSOMES

L'ADN est le support du code génétique. Il est formé d'unités élémentaires, appelées **nucléotides**, à l'origine de deux chaînes complémentaires, organisées en doube hélice (la célèbre double hélice décrite par Watson, Crick et Wilkins en 1953).

Les nucléotides contiennent des bases au nombre de 4 qui s'apparient entre-elles, de chaîne à chaîne, de façon très stricte, car elles sont complémentaires deux à deux.

Cet ADN contient l'information nécessaire à la synthèse de chacun des constituants des cellules, ainsi qu'à leur fonctionnement différencié. L'information codée, sous la forme d'une succession de nucléotides est rassemblée au sein de structures élémentaires appelées gènes, qui se succèdent sur les chromosomes. Il existe donc un gène pour la synthèse de l'insuline, de l'hémoglobine, etc...

Chez le sujet vivant, l'ADN se trouve dans les cellules de l'organisme, d'une part dans le noyau, d'autre part dans les mitochondries.

#### 2) ADN NUCLEAIRE, ADN MITOCHONDRIAL

On distingue la molécule d'ADN nucléaire et la molécule d'ADN mitochondrial suivant sa localisation dans le noyau (élément central des cellules) ou les mitochondries, élément -organite- indispensable au métabolisme et à la respiration cellulaire.

<u>La première</u>, contenue dans le noyau des cellules, est le support de l'information nécessaire à la synthèse des diverses protéines de l'organisme vivant. Elle est formée d'unités appelées nucléotides à l'origine des deux chaînes complémentaires organisées en double hélice, l'une d'origine maternelle, et l'autre d'origine paternelle.



Cette molécule, **constituée par 6109 nucléotides**, présente des régions codantes (les gènes) et des régions non codantes (20 à 30 % de l'ADN), dont le rôle n'est pas élucidé à ce jour. Parmi ces dernières, certaines se caractérisent par la présence de séquences répétitives de nucléotides, variables d'un individu à l'autre, dénommées VNTR (Variable Number of Tandem Reports).

La seconde, contenue dans les mitochondries -organites de la respiration cellulaire- possède comme la précédente un double brin, mais diffère par son origine uniquement maternelle, et sa taille est bien inférieure à la précédente. En effet, elle est constituée par une séquence de 16569 nucléotides, et présente moins de régions non codantes que la molécule nucléaire.

Le polymorphisme mitochondrial, c'est-à-dire la variabilitté de la séquence d'un individu à l'autre, permet d'utiliser aussi cette molécule à des fins d'identification génétique. Cet ADN est d'autant plus intéressant qu'il y a de quelques centaines à plusieurs milliers de mitochondries (donc d'ADN mitochondrial) par cellule, alors qu'il n'y a généralement qu'un seul noyau par cellule (donc, une seule molécule d'ADN nucléaire).

#### 3) LA PCR (Polymerase Chain Reaction)

#### 3.1 Principe

Les quantités extraites d'ADN sont généralement trop faibles pour pouvoir être analysées directement. Il va donc falloir amplifier le ou les segments d'ADN que l'on désire étudier.

Ceci est possible grâce à **une enzyme** (substance capable, par ses propriétés catalytiques, d'activer une réaction chimique) **thermostable** - La Taq polymerase - qui permet de multiplier de façon quasi-exponentielle un fragment d'ADN plusieurs centaines de millions de fois.

Chaque réaction de PCR correspond à la succession de cycles comportant chacun trois étapes. Celles-ci sont effectuées à des températures différentes, et nécessitent l'emploi de deux séquences de nucléotides, qui



servent d'amorce (primers en anglais).

#### 1/ Etape de dénaturation

Les deux brins d'ADN sont séparés par chauffage à 95°C,

#### 2/ Etape d'hybridation

Les deux amorces spécifiques se fixent sur chaque brin de l'ADN (température entre 50 et 68°C),

#### 3/ Etape d'élongation

Une enzyme thermostable à 95°C (la Taq polymerase) va alors synthétiser, à partir de ces amorces, une chaîne complémentaire au moyen de nucléotides introduits dans le milieu de la réaction, et selon la règle d'appariement des base.

En répétant ce cycle plusieurs fois, on va aboutir à une multiplication exponentielle de la séquence d'ADN choisie.

#### 3.2 En pratique

La PCR est réalisée en 2 à 5 heures, grâce à des appareillages automatiques qui permettent d'obtenir des variations rapides de température, correspondant aux trois étapes de la réaction. Le nombre de cycles est répété 30 fois, ce qui aboutit en théorie à une multiplication de 230 du produit de PCR, compris entre les deux amorces.

Cependant, les quantités obtenues sont mille fois moindres, car le rendement est moins élevé. Lecteur, si vous rechercher un livre d'histoire et bien évidemment sur Louis XVII, nous vous recommandons :

#### LIBRAIRIE HISTORIQUE

## **CLAVREUIL**

(MAISON FONDEE en 1878) (S.A.R.L. ou Capital de 300.000 F)

37, rue Saint-André-des-Arts, 37, 75006 PARIS

Téléphone: 01 43 26 71 17

Vous y trouverez l'amabilité, la compétence et un grand choix. Puis, dites que vous venez du **Cercle Louis XVII**.

N.D.L.R. : Seuls, les auteurs ont la responsabilité de leurs écrits et le Cercle d'Etudes historiques sur la question Louis XVII décline toute participation en tout ou partie dans la nature ou le fond des articles édités ici.



Directeur de la publication : J. HAMANN Dépôt légal : ISSN 1241-3895 Edité par l'Association "Cercle d'études historiques sur la Question Louis XVII" 39, rue Anatole-France - 93130 Noisy-le-Sec